

mon premier point: je tiens à appuyer le projet de loi car il est très valable, ce qui saute aux yeux.

D'autre part le bill me semble urgent surtout parce que bon nombre d'entre nous, dont je suis, estiment que d'ici peu nous accorderons le droit de vote aux personnes âgées de moins de 21 ans. Lorsque nous le ferons, comme des milliers de personnes peuvent voter lorsqu'elles vont à l'université, il est évident que bien des milliers de plus seront visés puisque nombre d'étudiants sont âgés de 17 et 18 ans. Par conséquent, le bill devient encore plus urgent et, à mes yeux, plus important. Tous les députés m'accorderont, j'en suis sûr, qu'il s'agit ici d'une mesure fort souhaitable, d'abord parce que nous permettrons au plus grand nombre possible de personnes de voter, surtout aux jeunes, et ensuite parce que nous diminuons l'âge requis quand c'est possible.

Le député de Vancouver Quadra (M. Deachman), qui a présenté le bill, a déclaré que la loi électorale du Canada était une antiquité. Il me semble que les antiquités sont des objets de musée qu'on se contente de regarder, auxquels il ne faut pas toucher et dont on ne peut se servir. Tous les députés savent que la loi électorale du Canada doit servir à des fins utiles aujourd'hui comme demain. Je trouve donc que ce bill est une goutte d'eau dans la mer. Autrement dit, au lieu de modifier un tout petit article, c'est la toute la loi qu'il faudrait revoir.

Voici mon troisième point. En étant contre ce bill on aurait l'air d'être contre la jeunesse; or, dans une culture comme la nôtre, être contre la jeunesse c'est aussi mal vu que d'être contre la maternité. Tout le monde est pour la jeunesse. J'insisterai donc sur le fait que nous devons tout faire toujours pour que les jeunes Canadiens sentent qu'ils participent à la vie de la collectivité.

Au début de la journée, on a parlé du discours remarquable prononcé le 9 octobre à Hamilton par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; j'exhorte les députés à le lire s'ils ne l'ont encore fait. Le ministre y parlait du sentiment d'isolement, de frustration et de vide que ressentent nos jeunes d'une façon générale. Ce n'est pas une chose nouvelle; le livre de Salinger intitulé «L'Accroche-cœur» publié en 1951 en faisait état, et a fait tiquer bien des gens. Le livre évoquait essentiellement les sentiments d'un jeune homme, Holden Caulfield, qui croyait que la société autour de lui n'était qu'une vaste fumisterie. Tout ce que nous pouvons faire au Parlement canadien pour convaincre

[M. McBride.]

les jeunes de préparer l'avenir de notre pays, en devenant plus engagés, serait une excellente chose.

J'approuve très rarement la politique du gouvernement provincial d'Alberta. Toutefois, celui-ci a réalisé un projet valable en établissant un ministère de la Jeunesse. Le deuxième de ses buts et objectifs s'énonce ainsi:

Inciter les jeunes à acquérir une formation qui débouche sur des postes de commande dans les affaires sociales, culturelles, commerciales et publiques.

J'aimerais insister particulièrement sur le dernier terme «affaires publiques», car à mes yeux c'est là un des principaux buts du Parlement, soit d'inciter les jeunes Canadiens à s'intéresser davantage aux affaires publiques, et cette mesure, à mon avis, représente un grand pas dans cette voie. Il s'agit ici d'un petit bill qui ne prévoit pas toutes les modifications qu'il faudrait apporter à la loi électorale du Canada, mais il est valable et honore en un sens la jeunesse. J'appuie donc le bill, monsieur l'Orateur.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je crois que le député avait ouvert une boîte de vers lorsqu'il a soulevé aujourd'hui la question de la loi électorale du Canada. Pendant les quelques semaines où j'ai fait la campagne électorale dernièrement, je ne crois pas avoir plus souvent songé à autre chose qu'à la loi électorale du Canada, qui accorde aux Canadiens le droit de voter, d'élire leurs représentants et de choisir la forme de gouvernement qu'ils veulent.

A mon avis, on devrait examiner toute la question de la migration de nos citoyens au Canada, et apporter les modifications voulues à la loi électorale du Canada. Je me souviens qu'au cours de la dernière campagne électorale, un certain nombre de travailleurs du bâtiment de ma circonscription qui avaient déménagé dans les collectivités environnantes, ont perdu leur droit de vote pour n'avoir pas pu rentrer chez eux dans les quelques heures où ils avaient été relevés de leur emploi ce jour-là. Un certain nombre de gens, dans les Maritimes, sont en mer en période d'élections. Je le répète, si l'on examinait en détail la loi électorale du Canada, on constaterait que les gens hospitalisés pendant les élections ont énormément de mal à voter.

Je ne me prononcerai pas sur les inclinations politiques des étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique, mais je dirai que les étudiants de nos circonscriptions de Terre-Neuve et de la côte est connaissent très bien